



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/40/494

S/17346

18 juillet 1985

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS/
ESPAGNOL

ASSEMBLEE GENERALE

Quarantième session

Point 33 de la liste préliminaire*

QUESTION DE PALESTINE

CONSEIL DE SECURITE

Quarantième année

Lettre datée du 18 juillet 1985, adressée au Secrétaire général
par le Président par intérim du Comité pour l'exercice des droits
inaliénables du peuple palestinien

En ma qualité de président par intérim du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, je me sens tenu de vous informer d'une décision récemment prise par les autorités israéliennes, qui aboutira à la fermeture de l'hôpital-hospice de Jérusalem-Est occupée.

Cette information a pour source des articles publiés dans Al-Fajr les 17 mai et 12 juillet 1985 et dans Ha'aretz le 9 juillet 1985.

Selon Al-Fajr, l'hospice est le seul hôpital public situé dans la partie arabe de Jérusalem, et sa vocation traditionnelle a été d'accueillir les pauvres. Depuis de nombreuses années, le Ministère israélien de la santé menace de le fermer, mais ses tentatives ont été contrecarrées par des pressions locales et internationales. Bien que le Gouvernement israélien prétende, selon Al-Fajr, que cette fermeture a pour objet de réduire les dépenses gouvernementales, il a repoussé des propositions d'administrateurs et de bienfaiteurs de l'hospice qui voulaient en faire un hôpital privé doté de son budget propre.

Lors d'une conférence de presse tenue le 14 mai 1985, plusieurs intervenants, dont le Directeur de l'hôpital et d'autres médecins israéliens et arabes, ont tous estimé que les fonctionnaires du Ministère israélien de la santé n'avaient aucune raison valable de fermer l'hospice, qui dispose d'un personnel qualifié et qui rend aux Arabes résidant dans la vieille ville un service dont ils ont le plus grand besoin.

*A/40/50/Rev.1.

Ha'aretz et Al-Fajr ont signalé que l'hôpital-hospice sera officiellement fermé à la fin de juillet 1985. La décision a été prise par le Ministère israélien de la santé, en consultation avec la Commission d'Etat de l'emploi. Après cette fermeture, les Arabes malades de Jérusalem-Est qu'il faudra hospitaliser seront transférés dans les hôpitaux publics de Jérusalem-Ouest.

Pour le Comité, ce n'est là qu'un nouvel exemple de la non-fourniture par les autorités israéliennes de services médicaux adéquats pour la population locale. Ces autorités auraient occupé un bâtiment qui était destiné à abriter un hôpital central à Sheikh Jarrah, et empêché l'hôpital du Croissant-Rouge à Jérusalem de s'agrandir. Le Secrétaire de l'Union pharmaceutique de la rive occidentale et Président des amis du Comité de l'hospice a déclaré que les responsables israéliens avaient refusé l'autorisation de construire un hôpital pour enfants ou un centre sanitaire sur des terres communales musulmanes ("waqf") au profit de la population défavorisée de Jérusalem.

Je tiens à appeler votre attention sur cette situation, le Comité estimant qu'elle constitue un nouvel exemple du non-respect par le Gouvernement israélien des accords internationaux relatifs au statut des citoyens en zone occupée.

Comme il l'a déjà exprimé dans des communications antérieures, le Comité reste convaincu qu'il y a lieu de renforcer davantage les efforts intenses déployés à l'échelon international pour trouver une solution juste à la question de Palestine et aider à empêcher pareilles injustices.

En conclusion, je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 33 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Président par intérim
du Comité pour l'exercice
des droits inaliénables du
peuple palestinien,

(Signé) Oscar ORAMAS-OLIVA
